



Chères Consœurs, chers Confrères,

Tout d'abord je tiens à remercier les pédicures podologues d'Ile de France et des DOM-TOM qui ont participé au vote de renouvellement des élus régionaux du mois de mai dernier.

À la suite de ce scrutin les élus régionaux, en séance plénière m'ont de nouveau accordé leur confiance pour la mission de présidence du conseil pour les trois années à venir.

Le bureau et les diverses commissions ont été remaniés, vous en verrez leur composition dans ce bulletin.

Le CROPP IDF & DOM TOM sollicite actuellement beaucoup d'entre vous afin d'obtenir les compléments de dossiers indispensables à la banque de données ordinales. À noter que certaines pièces n'avaient pas été réclamées dans le dossier initial, non par négligence mais parce que la législation a évolué l'extrait de naissance, la pièce d'identité.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un enjeu important en rapport avec la très proche mise en place du fichier RPPS qui a pour vocation de faire de l'Ordre le guichet unique, service destiné à vous simplifier les relations avec les administrations puisqu'il sera assuré par l'Ordre. De plus, seuls les professionnels qui auront communiqué les informations nécessaires pourront avoir accès à leur carte professionnelle de santé. Aussi je vous conseille de bien vouloir répondre à nos demandes, ceci dans votre propre intérêt.

Je souhaite également vous faire part de la mise en place de nouvelles versions des modèles de contrats de collaboration et du contrat type de remplacement.

Les raisons pour lesquelles les modifications ont été apportées au contrat de collaboration sont liées à la loi n°2014-875 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et sont développées dans le dernier Repère (n°31 du mois de septembre).

Face aux problèmes récurrents liés à des contrats mal rédigés, notamment lors de cession de clientèle ou en cas d'association, je ne peux que vous inciter une nouvelle fois à lire le guide des contrats afin de vérifier que les diverses clauses protègent votre exercice. N'oubliez pas que nous sommes là pour vous éclairer si nécessaire et que vous pouvez toujours les compléter par des avenants !

Bien confraternellement,

Cécile CAZALET-RASKIN
Présidente

- 1 **Éditorial**
- 2 **Élections régionales : renouvellement du Conseil régional du 22 mai 2015**
- 3 **Rappels**
- 4 **Agenda 2015**
- 5 **Budget prévisionnel 2016**
- 6 **Correspondant Qualité/Actualités/ Juridique**
- 7 **Collaboration libérale : une actualisation du contrat pour une meilleure protection en cas de maternité, de paternité ou d'adoption**
- 8 **Mouvements du tableau**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM

9/11, rue Bargue
75 015 PARIS
Tél. 01 44 38 55 90
Fax 01 40 60 49 88
contact@idf-domtom.
cropp.fr

Permanences et accueil

Lundi - vendredi
9 h 00-13 h 00
14 h 00-17 h 00

Éditeur : CROPP Île-de-France
& DOM-TOM
Directrice de la publication :
Cécile CAZALET-RASKIN
Comité éditorial : Cécile CAZALET-
RASKIN, Geneviève DUPIRE,
Marie-Christine HUSSON, Malika
GUESMIA, Teresa SECLEPPE.
Tirage : 2857 exemplaires
ISSN 1959-0644

Élections régionales : renouvellement du Conseil régional du 22 mai 2015

Nombre d'enveloppes adressées par correspondance	323
Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne (votes sur place)	5
Total des enveloppes	328
Nombre d'enveloppes déclarées nulles	5
Nombre d'enveloppes à dépouiller	323
Nombre de pédicures-podologues inscrits sur la liste électorale	2742
Nombre de votants	328
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	32
Nombre de suffrages exprimés	291



© Masterfile

Conseillers titulaires

Cécile CAZALET-RASKIN	197
Géraldine BARBIER-LESCURE	189
Jean-Louis BONNAFÉ	169
Jean-Philippe VISEU	157
Marie-Christine HUSSON	150

Conseillers suppléants

Fabrice LETANG-DELYS	141
Cécile BLANCHET-RICHARDOT	129
Audrey CLAIRICIA-LESUEUR	129
Janine ISRAEL-HAKOUNE	125
Éric ANDRO	111

Monsieur Jean-Louis BONNAFÉ a démissionné de son poste régional en raison d'une surcharge de travail au niveau national.

Monsieur Fabrice LETANG-DELYS est devenu élu titulaire.

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente	Cécile CAZALET-RASKIN
Vice-présidente	Annette NABÈRES
Secrétaire générale	Geneviève DUPIRE
Trésorière	Marie-Christine HUSSON

Les commissions régionales sont composées comme suit :

COMMISSION DE CONCILIATION

Yane BEYLERIAN
Audrey CLAIRICIA-LESUEUR
Cécile CAZALET-RASKIN
Geneviève DUPIRE
Fabrice LETANG-DELYS

FORMATION RESTREINTE

Éric ANDRO
Geneviève DUPIRE
Annette NABÈRES
Robert HOELLERER
Sophie CÉCILE-COUVELARD

COMMISSION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Rapporteur	Yane BEYLERIAN
Membres	Audrey CLAIRICIA-LESUEUR Marie-Christine HUSSON

COMMISSION DÉROGATIONS

Rapporteur	Yane BEYLERIAN
Membres	Robert HOELLERER Marie-Christine HUSSON Janine ISRAEL-HAKOUNE

COMMISSION COMMUNICATION

Rapporteur	Robert HOELLERER
Membres	Janine ISRAEL-HAKOUNE Jean-Philippe VISEU

COMPOSITION DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIÈRE INSTANCE DU CONSEIL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DOM-TOM

Membres titulaires	Suppléants
Éric ANDRO élu en 2015	Gérard DALLEMAGNE élu en 2015
Catherine MINARY	Marie-Claire FONTANIER
Jean-Lou EMONET	Janine ISRAEL-HAKOUNE

COMPOSITION DE LA SECTION DES ASSURANCES SOCIALES

Titulaires	Suppléants
Sophie CÉCILE	Cécile CAZALET-RASKIN, Audrey CLAIRICIA-LESUEUR
Geneviève DUPIRE	Yane BEYLERIAN, Janine ISRAEL-HAKOUNE

RAPPELS

Responsabilité civile professionnelle

L'attestation de paiement de la police d'assurance doit être transmise au CROPP chaque année, par courrier ou par mail.

Information du CROPP

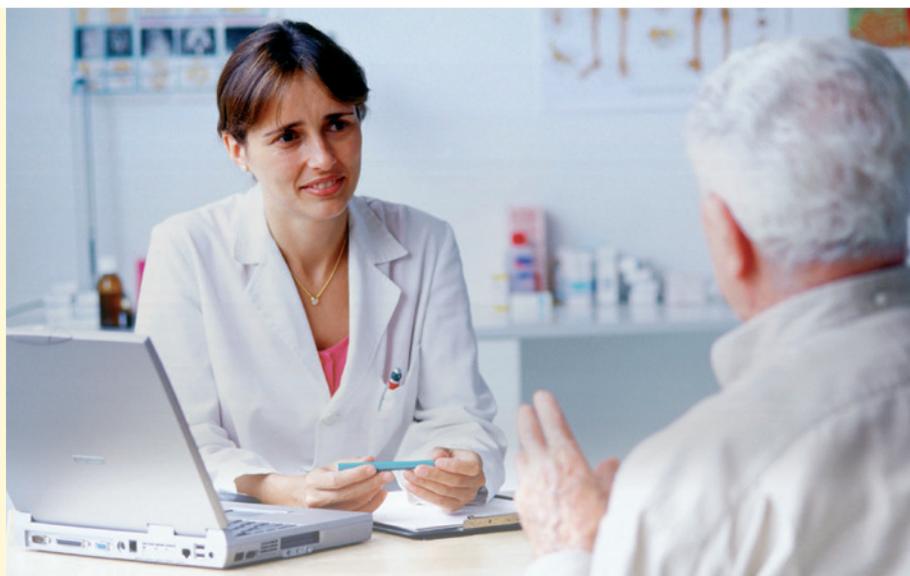
Le pédicure-podologue « doit informer sans délai le conseil régional de toute modification survenant dans sa situation et ses conditions d'exercice » conformément à l'article R. 4322-32.

Ainsi, vous devez notamment prévenir le CROPP de tout changement de numéro de téléphone ou d'adresse, y compris d'adresse mail, de toute modification intervenant sur le plan contractuel (étant entendu que les contrats sont transmis dans le mois qui suit leur signature).



Affichage des tarifs

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une obligation auprès de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et vous invitons à vous reporter aux indications figurant dans le bulletin d'information du CROPP n° 7, en ligne sur notre site.



Déclaration Commission Nationale de l'informatique et des libertés

Celle-ci a pour mission de vérifier les dispositifs de sécurité du système informatique du praticien.

Ainsi, les dossiers enregistrés et conservés sur support informatique doivent faire l'objet d'une déclaration obligatoire auprès de cet organisme. Cette démarche s'effectue par dépôt d'un dossier de déclaration ordinaire constitué d'un formulaire remis par la CNIL. www.cnil.fr

Obligation de remise d'un devis

Selon l'article 1 de l'arrêté du 2 octobre 2008 fixant le seuil prévu à l'article L.1111-3 du code de la santé publique, vous devez remettre à vos patients une information écrite préalable dès lors que, lorsqu'ils comportent un dépassement, les honoraires totaux de vos actes et prestations facturés lors de la consultation sont supérieurs ou égaux à 70 €.

Ainsi, vous devez notamment remettre un devis écrit à vos patients avant toute remise d'orthèses plantaires. Ceci permet d'ailleurs d'éviter des malentendus conduisant parfois à des demandes de conciliation par des patients.

Il est conseillé d'établir des devis très précis indiquant le montant des honoraires ainsi que le détail du remboursement effectué par la sécurité sociale. La signature du patient pourra être apposée sur ce document.

Obligation de remise de note d'honoraires

Pour toute prestation d'un montant supérieur à 15,24 €, vous êtes tenus de remettre au patient un document sur lequel apparaissent :

- Vos coordonnées, la date de rédaction de la note, les dates et lieu d'exécution de la prestation, le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et produit fourni ou vendu, la somme totale à payer, le nom du patient sauf opposition de celui-ci.
- La note doit être délivrée dès que la prestation a été rendue, et en tout état de cause avant le paiement du prix. Elle est établie en double exemplaire, l'original étant remis au patient et l'autre exemplaire archivé.

Si le patient le demande, une note doit lui être remise pour les prestations dont le montant est inférieur à 15,24 € (www.dgccrf.bercy.gouv.fr).

AGENDA 2015

10/01/15

> Forum des métiers PARIS 14

12/01/15

> Conseil régional

20/01/15

> Audience TGI PONTOISE

> CLIOR

21/01/15

> Comité ONDPS ARS
Millénaire II PARIS

23/01/15

> Audience TGI NANTERRE

26/01/15

> Conseil régional extraordinaire

31/01/15

> Forum des métiers
VILLEMOMBLE 93

06/02/15

> Réunion de travail
ARS 92

09/02/15

> Conciliations
> Audience TGI CRETEIL

23/02/15

> Bureau

04/03/15

> Matinales sur l'activité
et la croissance
Maison de la chimie PARIS

06/03/15

> Audience
Chambre Disciplinaire Nationale
> Conciliation

09/03/15

> Régionales de la santé
Espace Saint Martin PARIS

12/03/15

> Réunion Interrégionales REIMS

13/03/15

> Audience TGI NANTERRE

17/03/15

> Audience TGI PONTOISE

19/03/15

> AUDIENCE TGI PARIS



20/03/15

> Conférence des Présidents

23/03/15

> Bureau

26/03/15

> Conciliation
> Comité ONDPS ARS
Millénaire II PARIS

02/04/15

> Conciliations

09/04/15

> Audience TGI PARIS
> Permanence installation URPS 92

13/04/15

> Conseil régional

18/05/15

> Conciliations

19/05/15

> Audience TGI PARIS

21/05/15

> Audience TGI PARIS

22/05/15

> Audience TGI NANTERRE
> Élections

28/05/15

> Conciliations

06/06/15

> Journée professionnels de santé

15/06/15

> CLIOR

02/07/15

> Bureau

03/07/15

> Conciliations

06/07/15

> Conseil régional

20/07/15

> Conseil régional extraordinaire

28/08/15

> Conciliation

04/09/15

> Conseil régional

07/09/15

> Bureau

09/09/15

> Permanence installation 92

10/09/15

> Audience TGI PARIS

08/10/15

> Audience TGI PARIS

12/10/15

> Conseil régional

29/10/15

> Audience TGI PARIS

12/11/15

> Comité régional ONDPS

30/11/15

> Conciliation

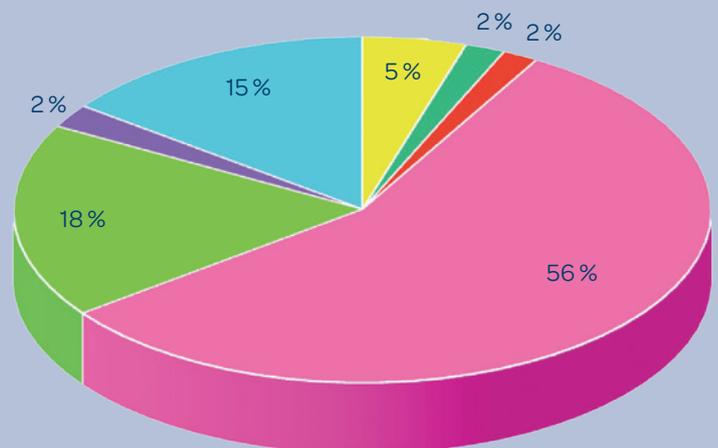
07/12/15

> Bureau

BUDGET PRÉVISIONNEL du 01/01/2016 au 31/12/2016

Recettes prévisionnelles					
	1 ^{er} trim	2 ^e trim	3 ^e trim	4 ^e trim	Total
Subventions reçues	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Quotités	38 000	38 000	38 000	38 000	152 000
Facturation ONPP - CROPP	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Produits financiers					0
Total encaissements	59 000	59 000	59 000	59 000	236 000
Dépenses prévisionnelles					
	1 ^{er} trim	2 ^e trim	3 ^e trim	4 ^e trim	Total
Achats ONPP - CROPP		500		500	1 000
Électricité et gaz	375	375	375	375	1 500
Fournitures d'entretien et petits équipements	375	375	375	375	1 500
Fournitures de bureau	625	625	625	625	2 500
Locations immobilières + Charges locatives	9 000	9 000	9 000	9 000	36 000
Locations diverses	150	150	150	150	600
Entretien et réparations	500	500	500	500	2 000
Maintenance + Documentations et abonnements	200	200	200	200	800
Indemnités élus	12 000	12 000	12 000	12 000	48 000
Rémunérations intermédiaires honoraires					0
Annonces insertions (Pages Jaunes)					0
Publications	2 200	0	2 200	0	4 400
Divers				100	100
Déplacements SNCF+voiture péage	700	700	700	700	2 800
Missions réceptions hôtels restaurants	750	750	750	750	3 000
Frais postaux	1 900	1 900	1 900	1 900	7 600
Téléphonie	925	925	925	925	3 700
Total Autres charges et charges externes	29 700	28 000	29 700	28 100	115 500
Taxe sur les salaires	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
Formation professionnelle continue	150	150	150	150	600
Taxes foncières, habitation ordures ménagères					0
Total Impôts et taxes	2 150	2 150	2 150	2 150	8 600
Rémunération du Personnel	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
Charges sociales	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
Total Charges de personnel	35 000	35 000	35 000	35 000	140 000
Dotations aux amortissements	400	400	400	400	1 600
Total Provisions	400	400	400	400	1 600
Charges exceptionnelles					0
Produits exceptionnels					0
Impôts sur les sociétés		30			30
Total Exceptionnel	0	-30	0	0	30
Résultat	-8 250	-6 580	-8 250	-6 650	-29 670

● Frais postaux et télécommunication	12 700 €	5 %
● Frais de fonctionnement	4 870 €	2 %
● Imprimeur	4 400 €	2 %
Frais réception		
Procédures		
Élections		
● Salaires et charges	148 600 €	56 %
● Indemnités	48 000 €	18 %
● Déplacements et réceptions	5 800 €	2 %
Immobilisations		
● Loyers et charges	39 000 €	15 %



Correspondant Qualité

La mise en place de la démarche qualité instaurée par le Conseil national depuis 2014, véritable engagement politique de l'institution pour notre profession, s'est poursuivie par la désignation des correspondants qualité au niveau régional.

Notre Conseil régional a porté son choix sur Madame Janine ISRAËL-HAKOUNE qui s'est proposée pour cette mission.

Ainsi, Madame Janine ISRAËL-HAKOUNE va accompagner les pédicures-podologues volontaires d'Ile de France et des DOM-TOM, pour s'investir dans l'amélioration de leur exercice professionnel, s'inscrivant ainsi dans les démarches d'évaluation et d'amélioration prévues par la loi depuis 1991.

Il ne s'agit pas de contraindre ni de sanctionner mais bien d'aider le professionnel qui s'engage dans cette démarche, en l'incitant de manière pédagogique et interactive à mettre en œuvre des moyens

tendant à optimiser la qualité et l'hygiène au cours de leur pratique. Ceci concerne aussi bien les actes de soins à proprement parler que les actes à finalité orthétique (orthoplastie, orthonyxie, onychoplastie, orthèses plantaires).

L'ensemble des correspondants qualité bénéficie de deux journées de formation, l'une en octobre, l'autre en décembre afin d'accomplir au mieux cette mission ordinale.

Madame Janine
ISRAËL-HAKOUNE
Correspondante Qualité
pour la région Île-de-
France & DOM-TOM



ACTUALITÉS

CLIORPS

Les sept conseils régionaux d'Île-de-France et départements d'Outre mer :

- CROP pharmaciens ;
- CROM médecins ;
- CROCD chirurgiens-dentistes ;
- CROSF sages-femmes ;
- CIROMK IdF et Réunion ;
- CROI infirmiers ;
- CROPP IdF DOM-TOM pédicures-podologues,

organisent une réunion le 19 novembre prochain au Palais du Luxembourg, au cours de laquelle seront mises en évidence les attributions et les spécificités de chacun des ordres ainsi que l'importance des échanges pluridisciplinaires.

Le CLIORPS souhaite ainsi, par sa cohésion, sensibiliser les instances dirigeantes et le public sur le rôle de nos institutions, rôle fondamental pour la protection des patients.

JURIDIQUE > Décisions de la Chambre Disciplinaire de 1^{re} Instance

N°	PARTIES	PLAINTES	INFRACTIONS	SANCTION
14-01	PP contre PP	Suite non conciliation	R. 4322-12, 62, 63, R. 4126-42, L. 4322-12	Interdiction d'exercice de 3 mois avec sursis
14-02	CROPP contre PP	Non transmission de pièces nécessaires à l'inscription au tableau de l'Ordre	R.4322-71, 74, 77, L.4322-2, 12	Avertissement
14-03	CROPP contre PP	Non transmission de pièces nécessaires à l'inscription au tableau de l'Ordre	R.4322-71, 77, L.4322-2, 12	Blâme
14-04	CROPP contre PP	Non transmission de pièces nécessaires à l'inscription au tableau de l'Ordre	L.4322-2, 12, R.4322-77	Interdiction temporaire d'exercer de trois mois
15-01	CROPP contre PP	Aménagement et signalisation donnant aux locaux une apparence commerciale	R. 4322-39, 74,77, L.4322-2, 12	Avertissement
15-02	CROPP contre PP	Aménagement et signalisation donnant aux locaux une apparence commerciale	R. 4322-39, 74,77, L.4322-2, 12	Avertissement

Collaboration libérale : une actualisation du contrat pour une meilleure protection en cas de maternité, de paternité ou d'adoption

Le régime du contrat de collaboration libérale est issu de la loi du 2 août 2005 en faveur des PME qui en créait le statut. Le renforcement régulier de l'arsenal législatif en matière d'égalité des chances et de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail, jusqu'à la loi du 2 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, ainsi que la transposition des dispositions du code du travail dans le secteur libéral a conduit le Cnopp à actualiser le contrat proposé par son service juridique.

Si le droit à un congé lié à la maternité ou l'adoption a toujours été reconnu aux collaboratrices et collaborateurs libéraux, il n'en restait pas moins qu'ils ne bénéficiaient d'aucune protection légale contre la rupture de contrat dans ces situations.

Ainsi, le contrat de collaboration libérale qui avait cours jusqu'à la promulgation de la loi 2014-875 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoyait-il « seulement » dans son article 10 (contrat-type) les modalités de remplacement en cas d'« **empêchement d'exercer** » – notamment en situation de maternité –, sans mentionner aucune modalité concernant la suspension en question et le retour du collaborateur. Un article supplémentaire a été ajouté pour remédier à ce « vide » juridique.

Maternité, paternité, adoption : protéger les collaboratrices et collaborateurs libéraux, à l'instar des salariés

Ainsi, le nouveau contrat de collaboration libérale se voit complété d'un article clair et précis intitulé « **Suspension de la collaboration pour accueil d'enfant** » précisant au cas par cas « le droit de suspendre la collaboration » et les modalités afférentes, pour des périodes respectivement définies, ainsi que des mesures spécifiques de protection contre la rupture unilatérale du contrat :

> **droit de suspension de la collaboration pour au moins seize semaines** à l'occasion de l'accouchement dans le cas de maternité, assorti d'une période pendant

laquelle le contrat ne peut être rompu unilatéralement, **allant de la déclaration de grossesse jusqu'à l'expiration d'un délai de huit semaines à l'issue de la période de suspension de la collaboration ;**

> **droit de suspension de la collaboration pour onze jours consécutifs (dix-huit en cas de naissances multiples)** suivant la naissance de l'enfant dans le cas de **paternité/congé d'accueil de l'enfant**, pour la personne collaboratrice libérale qu'elle soit père, conjoint ou qu'elle soit liée par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec. Ce droit de suspension est assorti d'une période pendant laquelle le contrat ne peut être rompu unilatéralement, **allant de l'annonce par le collaborateur libéral de son intention de suspendre sa collaboration après la naissance de l'enfant jusqu'à l'expiration d'un délai de huit semaines à l'issue de la période de suspension de la collaboration ;**



Fotolia © Yanley

> **droit de suspension de la collaboration pour dix semaines** à compter de l'arrivée de l'enfant au foyer dans le cas d'**adoption**, assorti d'une période pendant laquelle le contrat ne peut être rompu unilatéra-

lement, **allant de l'annonce par le collaborateur libéral de son intention de suspendre sa collaboration lors de l'arrivée de l'enfant jusqu'à l'expiration d'un délai de huit semaines à l'issue de la période de suspension de la collaboration.**

Ces modalités, clairement précisées, ont en outre pour objectif de permettre aux collaboratrices et collaborateurs libéraux de bénéficier des indemnités prévues par la législation de la sécurité sociale en matière d'assurance-maladie, de maternité, de congé d'adoption et de congé de paternité et d'accueil d'enfant.

Troisième et décisive étape dans la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de travail, cette loi a également eu la vertu de mettre à égalité « dans les mots » les femmes et les hommes, le contrat mentionnant les collaboratrices autant que les collaborateurs, et renvoyant au passé la mention de « bon père de famille » historiquement associée au comportement de la personne visée dans l'exercice de ses droits, pour la remplacer avantageusement par l'adverbe « raisonnablement » excluant tout paternalisme rétrograde.

Le nouveau contrat est dès à présent disponible dans la rubrique Juridique de l'Extranet de l'ONPP (réservé aux professionnels inscrits au tableau de l'Ordre). Il a également fait l'objet d'articles détaillés dans Repères 28 et 31.

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Nouveaux inscrits

Nom	Prénom	Code postal	Ville
COLOMBIER	Agathe	75004	PARIS 04
LANDREAU	Dorian	75005	PARIS 05
DE RASILLY	Colombe	75006	PARIS 06
KHATTALI	Soundous	75011	PARIS 11
FOURNIER	Gabrielle	75011	PARIS 11
ESTEVEES	Joy	75012	PARIS 12
MBAYE	Bintou	75013	PARIS 13
VALENTIN	Hugo	75013	PARIS 13
LEROUX	Samantha	75013	PARIS 13
DHUICQ	Mathilde	75013	PARIS 13
EL HOUSSEINI	Wael	75014	PARIS 14
CUSIN CLAVEAU	Claire	75015	PARIS 15
GAUTHIER	Noemie	75015	PARIS 15
GAUDEL	Elise	75015	PARIS 15
LECLERE	Charlotte	75015	PARIS 15
LETANG	Sarah	75015	PARIS 15
MAHIEU	Clémence	75015	PARIS 15
EK	Mélanie	75016	PARIS 16
LOYEN	Solène	75016	PARIS 16
GUYONVARH	Maud	75017	PARIS 17
PLISSON	Grégoire	75017	PARIS 17
JANIN	Eléa	75018	PARIS 18
MORARD	Louis	75018	PARIS 18
DELPUECH	Perle	75019	PARIS 19
MERLIN	Julien	75019	PARIS 19
EL SOROLOGY	Lisa	75020	PARIS 20
RODHAIN	Maxime	75020	PARIS 20
GARBE	Caroline	77000	MELUN
COURTOIS	Arnaud	77100	MEAUX
MUNY ALEXANDRE	Mickael	77120	MOUROUX
LA BATIE	Guillaume	77148	SALINS
LISIMAQUE	Clément	77176	SAVIGNY LE TEMPLE
POTEAU	Audrey	77200	TORCY
LEFEVRE	Léa	77230	ST MARD
CONSTANS	Candice	77330	OZOIR LA FERRIERE
MARIE	Elise	77330	OZOIR LA FERRIERE
CHIESA	Lucile	77410	CLAYE SOUILLY
GUILLOU	Julien	77500	CHELLES
BERTHON	Adrien	77540	ROZAY EN BRIE
BOUCHENEB	Fériel	77550	MOISSY CRAMAYEL
JARLOT	Laure	77580	VOULANGIS
PRONIER	Alisson	77680	ROISSY EN BRIE
SMITS	Juliane	77820	LE CHATELET EN BRIE
ANKAOUA	Clément	77850	HERICY
DANET	Maxime	78110	LE VESINET
TONNELLE	Virginie	78120	RAMBOUILLET
BOST	Ronan	78120	RAMBOUILLET
DA FONSECA	Elisabete	78130	LES MUREAUX
DURAND	Elise	78130	CHAPET
D ESTRICHE DE BARACE	Maylis	78150	LE CHESNAY
GATTI	Guillaume	78160	MARLY LE ROI
DETUNCQ	Lucie	78170	LA CELLE ST CLOUD
RAINTEAU	Timothée	78230	LE PECQ
COLIN	Estelle	78260	ACHERES
DUVALLET	Fanny	78280	GUYANCOURT
RANNEE	Priscillia	78330	FONTENAY LE FLEURY
DE ALMEIDA	Arthur	78340	LES CLAYES SOUS BOIS
POURET	Matthieu	78370	PLAISIR
COUZIN	Bruno	78400	CHATOU
PLARD	Stéphanie	78410	FLINS SUR SEINE
IMBAULT	Loic	78500	SARTROUVILLE

Nouveaux inscrits (suite)

Nom	Prénom	Code postal	Ville
LECUYER	Julien	78530	BUC
MISTO SANZ	Caroline	78570	ANDRESY
FAVALE	Elodie	78590	NOISY LE ROI
CROZET	Marine	78610	LES BREVIAIRES
LE BOUC	Guillaume	78690	LES ESSARTS LE ROI
BEC	Pierre	78800	HOUILLES
RONDINET	Coraline	91120	PALaiseau
AHYI	Noémie	91170	VIRY CHATILLON
VEILLOT	Fanny	91220	BRETIGNY SUR ORGE
LUCCHI	Angélica	91220	LE PLESSIS PATE
BRIARD	Marine	91240	ST MICHEL SUR ORGE
MOREL	Justine	91330	YERRES
AUBIN	Thomas	91330	YERRES
BEAUDET	Florian	91340	OLLAINVILLE
BAUDON	Marion	91360	EPINAY SUR ORGE
COHEN	Inès	91370	VERRIERES LE BUISSON
BRACHE BERNARD	Margot	91430	VAUHALLAN
BRITEAU	Frédéric	91440	BURES SUR YVETTE
VERSIN	Benjamin	91450	SOISY SUR SEINE
BARREAU	Romain	91470	LES MOLIERES
MENEZ	Yann	91540	MENNECY
TAELMAN	Marthe	91600	SAVIGNY SUR ORGE
FERNANDES	Maryline	91600	SAVIGNY SUR ORGE
COOLSAET	Laetitia	91800	BRUNOY
LEGRAND	Marion	92000	NANTERRE
GREGO BAYARD	Corinne	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
SORIANO	Carol	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
SOIRFECK	Guillaume	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
TAYAR	Nathan	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
LEBOEUF	Camille	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
COHEN	Lucie	92120	MONTROUGE
DROUIN	Charline	92130	ISSY LES MOULINEAUX
RAULT	Orianne	92130	ISSY LES MOULINEAUX
PHILIPPE	Alexandre	92140	CLAMART
MESURE	Joanne	92140	CLAMART
BROTTIER	Louise	92140	CLAMART
ANEYAN	Alexandre	92140	CLAMART
LENOIR	Flore	92140	CLAMART
RENARD	Fanny	92160	ANTONY
MARTINELLI	Pierre	92160	ANTONY
GLERAND	Morgane	92170	VANVES
MEUNIER	Laura	92190	MEUDON
NESSI	Alexandre	92200	NEUILLY SUR SEINE
SMIECHOWSKI	Alan	92230	GENNEVILLIERS
MANSOUR	Riaz	92250	LA GARENNE COLOMBES
JAMIN	Marjolaine	92300	LEVALLOIS PERRET
DOULAT	Marie-Alix	92300	LEVALLOIS PERRET
LAMY	Romain	92320	CHATILLON
CADE	Audrey	92330	SCEAUX
LEROY	Simon	92350	LE PLESSIS ROBINSON
BELGODERE	Marine	92400	COURBEVOIE
BOIVIN LEBRET	Sandrine	92400	COURBEVOIE
COURTEILLE	Emma	92400	COURBEVOIE
LAHAYE	Pierre Yves	92400	COURBEVOIE
ALTADILL	Agathe	92600	ASNIERES SUR SEINE
JUGLAIR	Céline	92600	ASNIERES SUR SEINE
ABULIUS	Beatrice	92800	PUTEAUX
CHEVALIER	Laura	93100	MONTREUIL
FEUVRIER	Manon	93140	BONDY
COLTIER	Quentin	93190	LIVRY GARGAN
YESILMEN	Nejbir	93200	ST DENIS
MAZARIN	Laura	93200	ST DENIS
SESUM	Joahanna	93240	STAINS
NEYRET	Lola	93300	AUBERVILLIERS
AGOSTINHO	Kelly	93320	LES PAVILLONS SOUS BOIS

Nouveaux inscrits (suite)

Nom	Prénom	Code postal	Ville
KABAKDJIAN	Melinée	93340	LE RAINCY
VALLET	Anthony	93400	ST OUEN
VALIAU	Benoit	93500	PANTIN
BOUNOUADER	Katia	93600	AULNAY SOUS BOIS
HUYARD	Margaux	93600	AULNAY SOUS BOIS
ALVES RUSSO	Katia	93700	DRANCY
CHOLLET ROBERT	Sandrine	94000	CRETEIL
MILLET	Jules	94000	CRETEIL
PINOT	Ludivine	94000	CRETEIL
FAUCONNET	Marine	94100	ST MAUR DES FOSSES
BAYLET	Céline	94100	ST MAUR DES FOSSES
MARAJO	Céline	94100	ST MAUR DES FOSSES
MARTIN	Coraline	94100	ST MAUR DES FOSSES
BEUCLER	Ronan	94130	NOGENT SUR MARNE
SAVARY	Sophie	94210	LA VARENNE ST HILAIRE
GUIOCHEAU	Astrid	94210	LA VARENNE ST HILAIRE
PERSUY	Coline	94260	FRESNES
PIRIOU	Marine	94260	FRESNES
MARTIN	Florence	94320	THIAIS
MAUNOURY	Marie	94340	JOINVILLE LE PONT
DUFOUR	Aurélie	94350	VILLIERS SUR MARNE
ADAM	Lucile	94370	SUCY EN BRIE
CHIN	Jean David	94400	VITRY SUR SEINE
DURAND MONTECOT	Théo	94500	CHAMPIGNY SUR MARNE
VILLAEYS	Aurélie	94510	LA QUEUE EN BRIE
NUBEE	Yassin	94510	LA QUEUE EN BRIE
CLAIRE	Sindy	94600	CHOISY LE ROI
FOURCADE	Adrien	94800	VILLEJUIF
LEVET	Marion	94880	NOISEAU
SCHAEFFERT	Sophie	95000	CERGY
LEGRAND	Leslie	95000	CERGY
CHAUVIN	Sophie	95100	ARGENTEUIL
SENAT	Rolande	95100	ARGENTEUIL
MOREAUX	Valérie	95120	ERMONT
LABROUSSE	Florian	95150	TAVERNY
BISMUTH	Florent	95160	MONTMORENCY
RENAUT	Mickaël	95170	DEUIL LA BARRE
VOCHELET	Aurore	95170	DEUIL LA BARRE
LE BRUN	Mélissa	95170	DEUIL LA BARRE
DOINET	Chloé	95170	DEUIL LA BARRE
DELAMADELEINE	Leslie	95200	SARCELLES
NIOBE	Guillaume	95240	CORMELLES EN PARISIS
DEMARCO	Louis	95260	BEAUMONT SUR OISE
THUILLIER	Vincent	95270	CHAUMONTEL
CIRIANI	Céline	95310	ST OUEN L AUMONE
WOLOSZYN	Nathalie	95320	ST LEU LA FORET
BRANCHE ARRIBAT	Delphine	95390	ST PRIX
BEN AYOUN	Julianna	95400	ARNOUVILLE LES GONESSE
BOUILLON	Laetitia	95500	GONESSE
BARANOV	Ilia	95520	OSNY
RAVENEL	Bastien	95560	MAFFLIERS
ROUSSEL	Aurélien	95580	MARGENCY
TABARE	Anais	95590	PRESLES
PERRAUX	Pierrick	95620	PARMAIN
COEFFE	Aurélie	95750	CHARS
POPIELUCH	Pawel	95800	COURDIMANCHE
REDUIT	Yona	97114	TROIS RIVIERES
SICARD	Léa	97190	LE GOSIER
MENIR	Stéphanie	97200	FORT DE France
TORIS	Floriane	97220	LA TRINITE
TORO	Elise	97232	LE LAMENTIN
CHAN OU TEUNG	Clara	97410	ST PIERRE
OLIVIER	Cindy	97430	LE TAMPON

Transferts vers notre région CROPP

Nom	Prénom	Code postal	Ville	CROPP
SAVOURNIN	Antoine	92000	NANTERRE	De Champagne-Ardennes
PINON	Clément	94450	LIMEIL BREVANNES	D'Alsace
CHANE WAYE	Lisbeth	97421	LA RIVIERE	De Midi-Pyrénées
GASNIER	Tiphaine	92800	PUTEAUX	Du Centre
GARBE	Caroline	77000	MELUN	D'Aquitaine
MBAYE	Bintou	75013	PARIS	D'Aquitaine
LEFEVRE	Julie	92100	BOULOGNE	De Picardie
LABIT	Charlotte	78960	VOISINS LE BRETONNEUX	De Bretagne
TESSIER	Florence	75006	PARIS	Du Centre
LIONNET	Claire	77910	VARREDES	De Picardie
ROMERO	Léa	97424	LE PITON SAINT LEU	Du Languedoc-Roussillon
PREVOST	Marie	93210	LA PLAINE SAINT DENIS	Du Centre
GASNIER	Tiphaine	92310	SEVRES	Du Centre
PAYET	Patrick	75015	PARIS	D'Auvergne

Transferts vers un autre CROPP

Nom	Prénom	Code postal	Ville	CROPP
GUELAT	Maud	64200	BASSUSSARRY	En Aquitaine
THOMAS	Antoine	55430	BELLEVILLE SUR MEUSE	En Lorraine
MONTCLAIR	Morgane	89690	CHEROY	En Bourgogne
MASSE	Robin	50690	MARTINVEST	En Basse-Normandie
CHASSAGNE	Clèves	35520	MELESSE	En Bretagne
BENIS	Dimitri	35520	MELESSE	En Bretagne
BERWANGER	Elisabeth	27500	PONT-AUDEMER	En Haute Normandie
COUSSON	Claire	45140	INGRE	En Centre
MARQUET	Justine	33260	LA TESTE DE BUCH	En Aquitaine
LAMBERT	Rémi	60320	BETHISY ST PIERRE	En Picardie
BAZIN	Solène	40150	SOORTS HOSSEGOR	En Aquitaine
AVOT	Tiphaine	67000	STRASBOURG	En Alsace
SOUSA	Morgane	50690	MARTINVEST	En Basse-Normandie
GERMAIN	Alissa	67160	WISSEMBOURG	En Alsace
POUZET	Thomas	20600	BASTIA	En Corse
DOR	Damien	17100	FONCOUVERTE	En Poitou-Charentes
BRENIAUX	Cécile	70000	VESOUL	En Franche-Comté
FAYE	Tiphaine	76140	LE PETIT QUEVILLY	En Haute Normandie
FAUCHE	Nolwen	76260	EU	En Haute Normandie
PERRICHET	Julia	27700	LES ANDELYS	En Haute Normandie
GOUTAL	Christian	6210	MANDELIEU	En Paca Corse
FARRI	Laurent	64000	PAU	En Aquitaine
FARRI HORVAIS	Fabienne	64000	PAU	En Aquitaine
GARREC	Benoit	62250	MARQUISE	En Nord Pas de Calais
BADET	Julie	70130	BONNEVILLE	En Rhône Alpes
MAZIERE	Simon	79260	LA CRECHE	En Poitou-Charentes
VOGEL	Clémentine	80100	ABBEVILLE	En Picardie
CAMPILLE	Audrey	83000	TOULON	En Paca Corse
BRUCHE	Sylvain	51100	REIMS	En Champagne Ardenne
SELLIAH	Luxman	58500	CLAMECY	En Bourgogne
PERRET GUIRBAL	Sophie	80090	AMIENS	En Picardie
DAUNY	Laura	89140	PONT SUR YONNE	En Bourgogne
JOHEL	Doïna	69006	LYON	En Rhône Alpes
BRAGHIERI	Pauline	31600	MURET	En Midi Pyrénées
COLONNA	Emeline	6130	GRASSE	En Paca Corse
ROGER	Valentin	31000	TOULOUSE	En Midi Pyrénées
POUSSEL	Chloé	26700	PIERRELATTE	En Rhône Alpes
LEBOURGEOIS	Maxime	14000	CAEN	En Basse-Normandie
SOMBE	Natacha	90000	BELFORT	En Franche-Comté
CANN	Jean Baptiste	63000	CLERMONT FERRAND	En Auvergne

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Date de cessation
GASPARELLO	Sabrina	28000	CHARTRES	27/12/2013
PICARD	Aurélie	34170	CASTELNAU LE LEZ	08/06/2013
SCHMIDT	Georges	75002	PARIS	11/04/2014
BUISINE	Baptiste	75005	PARIS	31/08/2014
BIESELAAR	Jean-Pierre	75007	PARIS	31/12/2014
BIESELAAR	Nicole	75007	PARIS	31/12/2014
PAGLIUGHI	Julia	75009	PARIS	08/06/2013
CAZAUBON	Marie	75010	PARIS	28/03/2015
DECHAMP-WEISBEIN	Marie-Christine	75012	PARIS	01/10/2014
BEN MOKHTAR	Mouna	75013	PARIS	20/03/2015
MANI	Philippe	75014	PARIS	04/11/2014
FRUGIER	Christiane	75014	PARIS	31/12/2014
WEISZ	Chantal	75015	PARIS	15/12/2014
CHAPIN	Elodie	75016	PARIS	01/08/2014
JEAN	Doriane	75016	PARIS	23/09/2015
MAZEYRAT	Gilbert	75018	PARIS	01/05/2015
BARON	Pierre	75019	PARIS	31/12/2013
POULIN	Laura	77000	MELUN	30/03/2015
EL HOUATI	Marouane	77185	LOGNES	01/07/2011
FOURDIN	Aurélie	78110	LE VESINET	31/10/2014
JAMIN	Patricia	78120	CLAIRFONTAINE	30/06/2015
MERLE	Cécile	78140	VELIZY-VILLACOUBLAY	31/12/2014
GANDILHON	Lucie	78290	CROISSY SUR SEINE	31/01/2014
MAINGUY	Patrick	78440	JAMBVILLE	31/01/2015
AIDOUNI	Emilie	78570	ANDRESY	22/07/2015
CAILLET-PREZEAU	Annie	78580	FONTENAT-LE-FLEURY	31/12/2014
ROMAIN	Clémence	91160	LONGJUMEAU	30/03/2015
LE DERF	Céline	91190	GIF SUR YVETTE	01/12/2014
DUSSAUZE	Josette	91300	MASSY	31/12/2014
MERMINOD	Camille	91800	BOUSSY ST ANTOINE	03/09/2014
GRINFELD	Julien	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	01/09/2012
REYNET	Isabelle	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	31/07/2015
BIGAND	Laurence	92130	ISSY LES MOULINEAUX	08/06/2013
THESEE	Aurélie	92150	SURESNES	30/06/2015
MIGNATON	Claude	92200	NEUILLY SUR SEINE	31/01/2015
PUISSANT-BOBAY	Patricia	92210	SAINT-CLOUD	16/01/2015
JEUNE	Jérémy	92300	LEVALLOIS-PERRET	04/09/2014
JEAN	Catherine	92380	GARCHES	31/12/2010
LEFORESTIER	Eric	92380	GARCHES	31/12/2014
FOURNIE LANGUILLE	Marie-Christine	92400	COURBEVOIE	30/06/2014
VERGE	Benjamin	92700	COLOMBES	30/06/2014
BIZET	Elise	92800	PUTEAUX	15/08/2014
BARDY	Micheline	93150	CHARENTON LE PONT	28/03/2015
DUMAS	Anne Rose	93160	NOISY LE GRAND	30/05/2015
PEREIRA	Marc-Anthony	93190	LIVRY-GARGAN	22/09/2014
BREILLOT	Laetitia	93220	GAGNY	10/02/2015
FRANIC	Mireille	93600	AULNAY SOUS BOIS	15/06/2014
ELMASSIAN	Igor	94100	SAINT MAUR DES FOSSES	18/12/2014
IAFRATE	Catherine	94110	ARCUEIL	31/12/2014
PRESSE	Thierry	94120	FONTENAY SOUS BOIS	30/09/2014
VILAIN	Hugues	94130	NOGENT SUR MARNE	01/01/2015
TYTELMAN	Lawrence	94160	ST MANDE	31/12/2014
MIREUR	Martine	94310	VINCENNES	08/12/2014
GROSBOIS	Laura	94700	MAISONS-ALFORT	28/05/2014
DE COSTER	Geneviève	94700	LE PLESSIS TREVISE	25/09/2014
ROUSSE	Françoise	95000	CERGY	08/07/2014
PEERUSSET	Sandrine	95000	CERGY	01/12/2014
RIBEIRO-REBELO	Herminia	95140	GARGES LES GONESSES	17/12/2014
MENEC	Muriel	95390	SAINT-PRIX	12/12/2014
COLLING	Rémi	95400	ARNOUVILE	12/12/2014
MOLINO	Elodie	95550	BESSANCOURT	31/12/2012